



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division de l'Encadrement et des Personnels
Administratifs et Techniques

DIEPAT/18-772-1075 du 19/03/2018

PERSONNELS INFIRMIERS : COMPETENCE GEOGRAPHIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Destinataires : Mesdames et Messieurs les infirmiers de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics du second degré - Mesdames et Messieurs les directeurs d'école - Mesdames et Messieurs les IEN premier degré - Messieurs les IA-DASEN - Tout public

Dossier suivi par : Mme DURANT - infirmière conseillère technique du recteur, Service santé et social - Tel : 04 42 95 29 40 - Mme ROYER - chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques - Tel : 04 42 91 72 28 - Secrétariat DIEPAT : Tel : 04 42 91 72 28 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous informe que la liste des postes inter-degrés d'infirmiers(e) implantés dans les établissements scolaires de l'académie d'Aix-Marseille pour l'année scolaire 2017-2018 est publiée sur le site académique Internet www.ac-aix-marseille.fr, rubrique « Personnels », puis « Ressources et informations pratiques pour les personnels de l'académie », puis cliquer sur le lien « retrouvez les informations relatives à l'exercice de vos fonctions dans l'académie et aux démarches à effectuer » puis « Personnels de santé ».

Pour chacun des postes, le collège servant d'affectation principale est mentionné en gras ; cette affectation principale est assortie de la liste des établissements scolaires où le personnel infirmier exerce également sa compétence.

Liste des sigles utilisés : ZR = zone de recrutement ; CLG = collège ; EE = école élémentaire ; EP = école primaire ; EM = école maternelle.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille